



TSXV: LOT OTCPK: TOGOF

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TomaGold recevra un paiement conditionnel de 1 000 000 \$ de la vente des propriétés Hazeur, Monster Lake Est et Monster Lake Ouest

La Société fait également état des progrès réalisés dans le cadre de son programme de forage à Chibougamau

Montréal (Québec), le 22 octobre 2025 – CORPORATION TOMAGOLD (TSXV: LOT; OTCPK: TOGOF) (« **TomaGold** » ou la « **Société** ») est heureuse d'annoncer que, suite à ses communiqués de presse du 16 juin, du 11 juillet et du 18 juillet 2025 concernant la cession de ses propriétés en propriété exclusive Hazeur, Monster Lake Est et Monster Lake Ouest (les « **propriétés** ») à Northern Superior Resources Inc. (« **Northern Superior** »), la Société prévoit recevoir la contrepartie conditionnelle de 1 000 000 \$ prévue dans les modalités de la transaction, à la clôture de l'acquisition annoncée de Northern Superior par IAMGOLD Corporation (l'« **acquisition de NS** »).

En vertu de la convention définitive d'achat d'actifs divulguée le 11 juillet 2025, TomaGold avait droit à un paiement supplémentaire de 1 000 000 \$ en espèces ou en actions (au choix de l'acheteur) en cas de changement de contrôle par lequel l'acheteur (ou toute entité qui lui succède) serait acquis par un tiers ayant une capitalisation boursière minimale estimée à 2 milliards de dollars. Les conditions annoncées de l'acquisition de NS rempliraient cette condition de contrepartie conditionnelle.

En plus du paiement conditionnel, TomaGold conserve une redevance nette de fonderie de 2,0 % (RNF) sur toute la production minérale des propriétés. L'acheteur (ou toute entité qui lui succède) a le droit de racheter la moitié (1,0 %) de la RNF à tout moment moyennant un paiement unique en espèces de 1 000 000 \$.

« Nous tenons à féliciter Northern Superior pour cette importante transaction avec IAMGOLD, qui non seulement valide la valeur de ses actifs, mais souligne également la vigueur du camp minier de Chibougamau dans son ensemble », a déclaré David Grondin, président et chef de la direction de TomaGold. « Pour TomaGold, ce paiement conditionnel non dilutif rehausse la valeur de notre entente antérieure et confirme davantage le potentiel stratégique de nos propriétés actuelles, où les travaux de forage progressent. »

Mise à jour sur le programme de forage à Chibougamau

TomaGold a complété une première série de forages au diamant de 4 420 mètres à la fin du T3 2025 dans le camp minier de cuivre-or de Chibougamau. Ce programme initial comprenait huit sondages totalisant 2 615 mètres sur le projet David (tableau 1 et figure 1), sous option auprès de SOQUEM, et cinq sondages totalisant 1 805 mètres sur le projet Mine Berrigan (tableau 2 et figure 2), sous option auprès de Mines indépendantes Chibougamau. Les résultats d'analyse sont en attente.

Tableau 1. Forages au diamant réalisés sur le projet David (2 165 m)

Propriété	Azimut (°)	Pendage (°)	Longueur (m)	UTM Est	UTM Nord	Élévation (m)
Projet David						
TOM-25-001	130	-55,0	335	539390	5527480	389
TOM-25-002	140	-55,0	300	539995	5527570	405

TOM-25-003	255	-45,0	305	539995	5527580	410
TOM-25-004	170	-55,0	245	540290	5528262	400
TOM-25-005	230	-55,0	360	540290	5528260	400
TOM-25-006	130	-55,0	335	539590	5528070	390
TOM-25-007	180	-50,0	305	539590	5528070	390
TOM-25-008	90	-50,0	430	539390	5527480	390

Figure 1. Carte de localisation des huit sondages au diamant réalisés sur le projet David

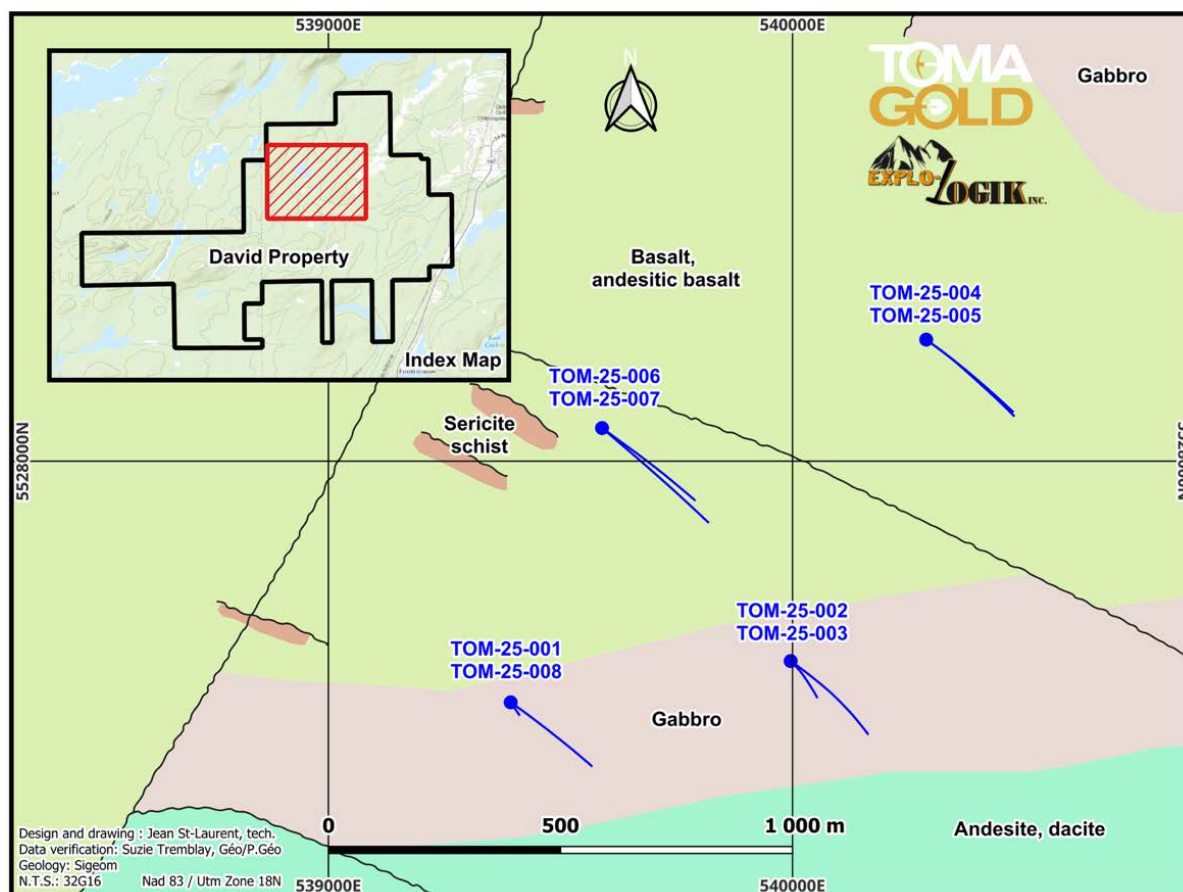
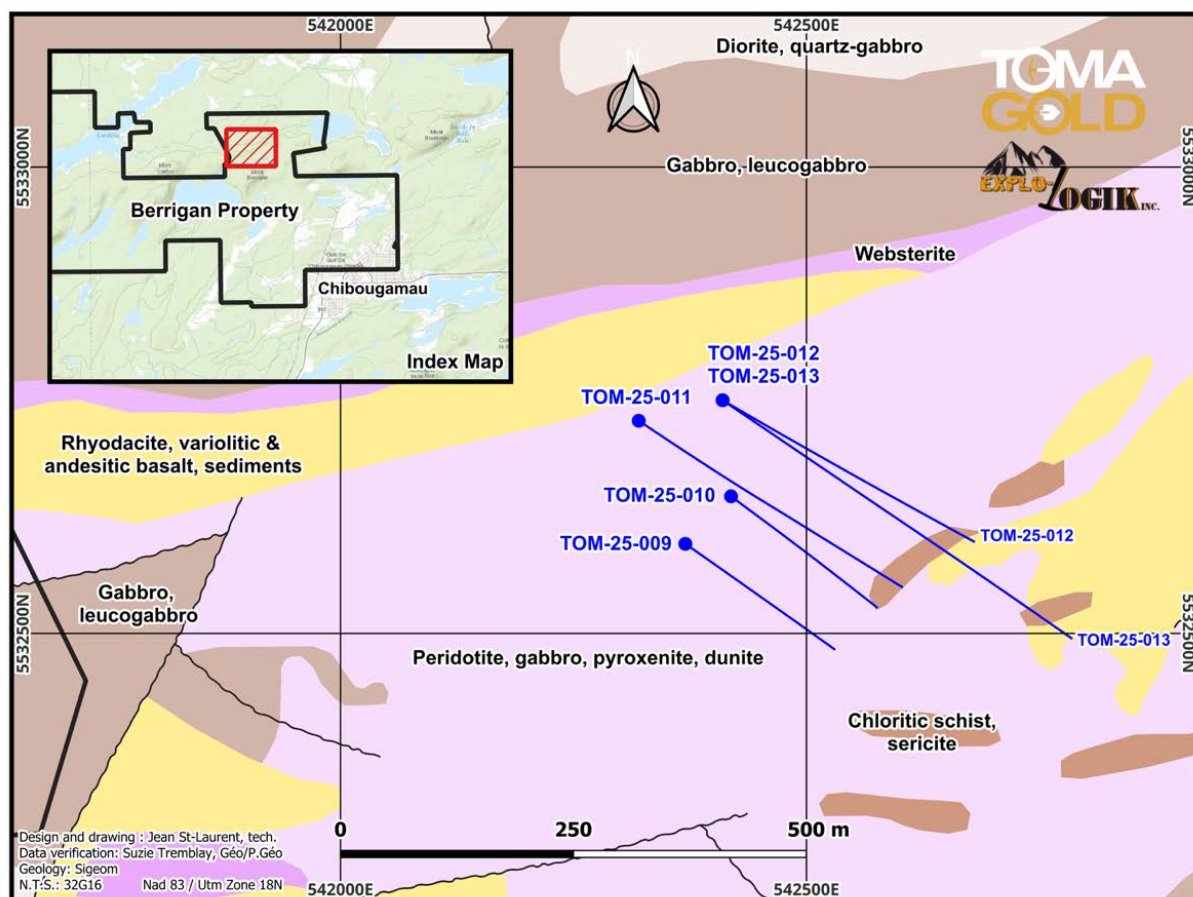


Tableau 2. Forages au diamant réalisés sur le projet Mine Berrigan (1 805 m)

Propriété	Azimut (°)	Pendage (°)	Longueur (m)	UTM Est	UTM Nord	Élévation (m)
Projet Mine Berrigan						
TOM-25-009	130	-55	275	542370	5532595	395
TOM-25-010	130	-55	250	542420	5532645	390
TOM-25-011	130	-55	415	542320	5532730	390
TOM-25-012	130	-60	410	542410	5532750	390
TOM-25-013	180	-55	455	542410	5532750	390

Figure 2. Carte de localisation des cinq sondages au diamant réalisés sur le projet Mine Berrigan



Le contenu technique du présent communiqué de presse a été revu et approuvé par Jean Lafleur, géo., vice-président de l'exploration de la Société et personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101.

À propos de TomaGold

TomaGold Corp. (TSXV: LOT, OTCQK: TOGOF) est une société minière junior canadienne qui se concentre sur l'acquisition, l'exploration et le développement de projets de métaux précieux et de métaux de base à fort potentiel, principalement axés sur l'or et le cuivre au Québec et en Ontario. Les principaux actifs de la Société sont situés dans le camp minier de Chibougamau, dans le nord du Québec, où elle détient le projet d'or-cuivre-argent Obalski et des options sur 12 autres propriétés, dont les projets Mine Berrigan, Radar, David et Dufault. TomaGold détient également une participation de 24,5 % dans une coentreprise sur la propriété aurifère Baird, près du camp minier de Red Lake, en Ontario. De plus, la Société possède des projets de lithium et d'éléments de terres rares (ETR) dans la région de la Baie James, stratégiquement situés à proximité d'importantes découvertes récentes.

Contact :

David Grondin
Président et chef de la direction
(514) 583-3490
www.tomagoldcorp.com

Mise en garde concernant les informations prospectives

Le présent communiqué de presse contient certaines déclarations qui peuvent être considérées comme des « déclarations prospectives ». Toutes les déclarations contenues dans ce communiqué de presse, autres que les déclarations de faits historiques, qui traitent d'événements ou de développements que la Société prévoit se produire, sont des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont des déclarations qui ne sont pas des faits historiques et qui sont généralement, mais pas toujours, identifiées par les mots « s'attendre à », « planifier », « anticiper », « croire », « avoir l'intention », « estimer », « projeter », « potentiel » et des expressions similaires, ou que des événements ou des conditions « se produiront », « seraient », « peuvent », « pourraient » ou « devraient » se produire. Bien que la Société estime que les attentes exprimées dans ces déclarations prospectives sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations ne sont pas des garanties de performance future et les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux contenus dans les déclarations prospectives. Parmi les facteurs susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats réels et les déclarations prospectives figurent les résultats potentiels des activités d'exploration et de forage, les cours du marché, la disponibilité continue de capitaux et de financements, ainsi que les conditions générales de l'économie, du marché ou des affaires. Les investisseurs sont avertis que ces déclarations ne constituent pas des garanties de performance future et que les résultats ou développements réels peuvent différer sensiblement de ceux prévus dans les déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont fondées sur les convictions, les estimations et les opinions de la direction de la Société à la date à laquelle elles ont été faites. Sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, la Société ne s'engage pas à mettre à jour ces déclarations prospectives dans l'éventualité où les convictions, les estimations, les opinions ou d'autres facteurs de la direction viendraient à changer.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué de presse.